AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1234
FR0000064446-FS0433

30 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CATERING INTERNATIONAL & SERVICES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juin 2014, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion[1] (25 rue de Courcelles, 75008 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 juin 2014, le seuil de 5% du capital de la société CATERING INTERNATIONAL SERVICES et détenir pour le compte desdits fonds, 379 533 actions CATERING INTERNATIONAL SERVICES représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et 2,76% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CATERING INTERNATIONAL SERVICES sur le marché.

[1] Société contrôlée par Lazard Frères Banque SA. La société Lazard Frères Gestion a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 041 040 actions représentant 13 761 292 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.